

Compte rendu de Conseil municipal du 14 mars 2019

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : MIETTON Céline (pouvoir V. BERNARDEAU).

Absents : JOUBERT Patrick, RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Approbation du compte rendu de séance du 17 janvier 2019.

Sur proposition du maire, le conseil accepte à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Annulation du reversement d'une caution locative.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
750, avenue de Niort Sect. ZA 256	Bâti	642 m ²
220, rue André Papot Sect. ZA 124	Non bâti	626 m ²
230, rue de la gare Sect. AH 3	Bâti	637 m ²
Le Petit Fief de Marigny Sect. 097 ZH 26	Bois classé	6 890 m ²
234, rue du Vieux Puits Sect. 097 B 602, 605, 606, 607	Bâti	1 938 m ²
Rue Charles Tillé Sect. A 173	Non bâti	1 270 m ²
Rimbault et le Grand Fief Sect. AI 105 et ZC 93	Non bâti	152 m ²
35, Le Quéreu Sect. 097 AB 84, 85, 86	Bâti	1 647 m ²
141, rue de la Tour Basse Sect. 097 ZB 100	Bâti	2 091 m ²
Echange AD 116, 118, 120 avec ZA 258, 259	Non bâti	496 m ² 2 235 m ²
50, impasse du Renclos Sect. A 124, 1201, 1202, 1210	Bâti	2 001 m ²
520, avenue de Niort Sect. ZA 115	Bâti	2 090 m ²
540, avenue de Niort Sect. ZA 173	Bâti	1 950 m ²

AEP LA GRAVETTE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA FOYE MONJAULT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'existence d'une canalisation fonte reliant le château d'eau de la Foye Monjault à l'ancienne station de pompage de La Revêtizon, situé à proximité du domaine de La Gravette qui pourrait permettre l'alimentation en eau potable du site.

La commune de La Foye Monjault accepte d'assurer la fourniture en eau potable. Le conseil autorise le maire à signer la convention de fourniture d'eau potable par la commune de La Foye Monjault, afin d'alimenter le domaine de La Gravette.

EFFACEMENT DE RESEAUX RUES DE LA GARE ET ANDRE PAPOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du programme de mise en sécurité et d'effacement du réseau électrique prévu par GEREDIS sur la rue de la gare et une partie de la rue André Papot, entièrement pris en charge par le SIEDS.

Le conseil municipal accepte la prise en charge par la commune de l'effacement des réseaux téléphonique et d'éclairage public correspondants, estimés respectivement à 20 909,30 € TTC et 17 000 €.

La reprise de canalisation d'eau potable par le service d'eau est évaluée à 7 500 € TTC.

ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019

Comme prévu par l'article L. 1612-1 du CGCT, le conseil municipal exerce sa capacité à engager des crédits d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts au budget précédent, en autorisant l'engagement de crédits 2019 à hauteur de 10 000 € pour le budget de la commune et 54 000 € pour le service d'eau potable.

VENTE ANCIEN MATERIEL DE CANTINE

Le conseil municipal accepte la proposition d'un restaurateur de La Rochelle d'acquérir l'ancienne marmite de la cantine scolaire, inutilisée depuis plusieurs années, au prix de 800 €.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/ VOLET PREVOYANCE

Dans le cadre du renouvellement du contrat négocié par le centre de gestion pour proposer aux meilleures conditions une protection sociale complémentaire aux agents de la commune, le conseil municipal décide, de maintenir sa participation aux conditions actuelles (4 € ou 5 € selon le niveau de rémunération et la situation familiale de l'agent) et de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la convention de participation dont les conditions et tarifs seront communiqués à partir de juillet 2019.

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Vu l'avis favorable émis par le CTP en date du 12 mars 2019, le conseil municipal confirme sa décision de fixer à 100 % les taux d'avancement de grade correspondants dans la collectivité.

DESIGNATION D'ELUS DELEGUES AUPRES D'INSTANCES INTERCOMMUNALES

Outre la mise à jour des commissions, le conseil municipal procède à l'élection des représentants de la commune au SIVOM, syndicat de communes Plaine de Courance, syndicat 4B, syndicat des trois rivières et SIEDS.

NON DISPONIBILITE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil est informé que, suite au décès d'un locataire résidant 2, rue de la gare (appt. N°4), il a été constaté de nombreux impayés de loyers et une caution non réglée. Son héritière unique ayant renoncé à la succession de son père, cette démarche interdit la libération des lieux. Une demande sera adressée au Procureur pour engager une procédure de libération du logement communal.

CAUTION LOCATIVE NON REVERSEE

Le conseil entérine le non reversement d'une caution locative de 441,63 € après le départ d'un locataire sur la base d'un accord amiable passé avec ce dernier qui, n'étant pas en mesure de remettre la cuve à gaz au même niveau de remplissage que celui constaté à son entrée dans les lieux, a accepté que sa caution soit conservée par la commune à cette fin.

AUTOROUTE A10 : CONVENTION DE REMISE DE VOIRIES RETABLIES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition des ASF de régulariser un transfert dans le domaine public communal du « chemin rural du Grand bois du Fenestreau » dont ladite société concessionnaire des autoroutes n'a plus usage et qui assure la desserte de parcelles riveraines.

COMPTE-RENDU DE VISITE DU NOUVEAU STADE

Le maire rend compte au conseil municipal de la visite du stade le 19 février dernier et expose, sur la base de documents photos, les constatations faites à cette occasion : locaux dégradés (bancs et portemanteaux arrachés) changement d'affectation de certains d'entre eux rendant l'équipement non conforme aux dossiers déposés auprès des financeurs, problème d'hygiène dus à un réel défaut d'entretien, modification des plans et aménagements intérieurs sans que le maire ou le conseil municipal n'en aient eu connaissance, stockage d'alcool bien que prohibé dans un tel équipement sportif, etc.

Ayant souligné qu'il est de la responsabilité du maire de préserver les intérêts de la commune, ce dernier propose au conseil municipal que soit rappelé aux dirigeants du club leurs obligations en la matière, et que le 2^{ème} investissement de la commune après les écoles ne saurait être à usage exclusif du club. Le conseil valide ces observations et propositions en actant notamment l'ouverture du stade au public par la pose de tourniquets.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX ENGAGES

Moulin : suite au diagnostic réalisé par la société Croix, le démontage des ailes est programmé pour la fin mars, avec un examen technique de l'état de l'arbre axial.

Vitraux de l'église St Jacques : coup d'envoi de la restauration fin avril (3 pièces démontées et restaurées en atelier) pour deux mois.

Eglise/salle paroissiale : escalier refait, salle paroissiale et sacristie repeintes.

Bâtiments : nettoyage des toitures et façades à prévoir pour logements impasse des palmiers et nettoyage des toitures des écoles.

Lotissement du stade : 5 réservations sont enregistrées.

Séance levée à 23h45